

**A.F.I. ALVAREZ FABRICATIONS INOXYDABLES**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 216 000 euros**  
**Siège social : ZI du Buisson**  
**16 B rue Mathieu Vallat, 42230 ROCHE LA MOLIERE**  
**301 984 217 RCS ST ETIENNE**

(ci-après la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS**  
**DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 30 avril,

Monsieur Michel CELLE, es-qualité de représentant légal de la société M.J DEVELOPPEMENT, Associée Unique de la Société,

**A pris les décisions suivantes :**

**PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique décide d'agréer la banque PALATINE, bénéficiaire du nantissement portant sur neuf mille trois cent cinquante-trois (9.353) actions de la société A.F.I. ALVAREZ FABRICATIONS INOXYDABLES, en qualité d'Associée dans l'hypothèse où ce nantissement devrait être réalisé.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de la société SMTN – SERVICE MAINTENANCE TRAVAUX NEUFS NEGOCE de ses fonctions de Présidente et décide de nommer, en remplacement, en qualité de nouvelle Présidente, la société M.J DEVELOPPEMENT, pour une durée illimitée à compter de ce jour, et dont les coordonnées sont :

**M.J DEVELOPPEMENT**  
SARL au capital de 415 000 €  
202 Chemin du Pavé 43110 AUREC SUR LOIRE  
794 695 080 RCS LE PUY EN VELAY

Le société M.J DEVELOPPEMENT, représentée par Monsieur Michel CELLE, ainsi nommée accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La rémunération précédemment allouée à la société SMTN – SERVICE MAINTENANCE TRAVAUX NEUFS NEGOCE en a qualité de Présidente prend fin le 30 avril 2026.

**TROISIEME DECISION**

L'Associée Unique décide de modifier la date de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois et sera clos le 31 décembre 2026.

**« ARTICLE 21 – EXERCICE SOCIAL »**

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de l'année suivante. »*

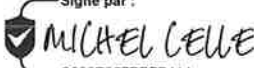
#### QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et la Présidente.

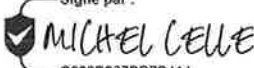
***Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil, de convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent acte par le biais du service DocuSign, les Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service de signature électronique choisi. En cas de signature des parties à des dates différentes, les parties conviennent à ce titre de retenir la date de la dernière signature comme date de l'acte.***

Pour l'Associée Unique, la société M.J DEVELOPPEMENT  
M. Michel CELLE

Signé par :  
  
C690B967BD7B414...

#### Acceptation des fonctions

Pour la société M.J DEVELOPPEMENT, M. Michel CELLE

Signé par :  
  
C690B967BD7B414...